



Observatoire
international
des droits
linguistiques

OBSERVATOIRE INTERNATIONAL
DES DROITS LINGUISTIQUES

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

Faculté de droit
Université de Moncton
Juin 2021

MOT DU DIRECTEUR

L'année 2020-2021 marque ma quatrième année comme directeur de l'Observatoire international des droits linguistiques.

L'année 2020-2021 s'est déroulée sous le signe de la pandémie, qui malheureusement sévit toujours. L'instauration des mesures d'urgence a eu certains effets négatifs sur l'Observatoire, que nous avons décrit dans notre dernier rapport. Malgré les circonstances difficiles, toutefois, l'Observatoire peut tout de même compter à son actif un grand nombre de réalisations pour l'année qui prend fin. Outre les nombreuses publications et communications décrites dans le présent rapport, soulignons la participation de l'Observatoire, par l'entremise de son directeur, à un appel devant la Cour d'appel fédérale ayant un très grande importance pour l'avenir du droit de travailler en français dans la fonction publique fédérale.

L'année s'est également démarquée par l'embauche de deux nouveaux étudiants inscrits au programme du J.D. à titre de chercheurs associés : Asangwa Asongwed et Philippe Ricard. De plus, Samuel Gagnon, qui a été embauché comme chercheur associé et adjoint à la direction en 2019-2020, a été reconduit dans ses fonctions. La création de ces trois postes visait à combler le vide laissé par le départ de l'agent de projet de l'Observatoire, Philippe Morin, en 2019. Leur fonction principale est de participer à la production scientifique de l'Observatoire, notamment par l'entremise de textes qui seraient publiés sur le *Blogue sur les droits linguistiques*. M. Asongwed, M. Ricard et M. Gagnon ont chacun entrepris des projets recherche d'envergure (et qui sont décrits dans la section « Travaux de recherche en cours » ci-dessous), dont les résultats seront publiés au cours de l'automne 2021.

L'Observatoire a également amorcé la refonte de son site internet, qui date d'il y a plus de dix ans. Il faut souligner que l'apport de M. Samuel Gagnon a été indispensable à la réalisation de ce projet. Le nouveau site devrait être lancé d'ici la fin 2021.

Même si la pandémie continue de créer de l'incertitude, l'avenir de l'Observatoire demeure fort prometteur. L'arrivée en poste des nouveaux étudiants.es-chercheurs.es a dynamisé les activités de l'Observatoire et lui permet désormais d'aborder un plus grand nombre de thèmes dans sa production scientifique, en plus de permettre une plus grande intégration à la vie de la Faculté. J'anticipe donc avec engouement le déroulement de la prochaine année à titre de directeur.





Observatoire
international
des droits
linguistiques



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté de droit

Érik Labelle Eastaugh
Directeur
Observatoire international des droits linguistiques



MANDAT ET STRUCTURE

L'Observatoire international des droits linguistiques a ouvert ses portes en janvier 2010. La Faculté de droit, pour prolonger le rayonnement qu'a connu le Centre international de la common law en français pendant près de 20 ans, a souhaité poursuivre son engagement dans les dossiers linguistiques en mettant sur pied l'Observatoire international des droits linguistiques.

Le mandat de l'Observatoire est de « développer, appuyer et promouvoir la formation et la recherche en matière de droits linguistiques dans les programmes de la Faculté de droit et sur les scènes provinciale, nationale et internationale ».

L'article trois de ses statuts prévoit que « les affaires de l'Observatoire international des droits linguistiques sont gérées par un comité de gestion, composé des personnes suivantes », pour l'année 2019-2020 :

- Denis Roy, doyen et président du comité de gestion
- Michel Bastarache, expert en droit linguistique
- Gilles Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
- Serge Rousselle, représentant du CTIJ
- Yves Goguen, représentant du corps professoral

PUBLICATIONS

La Revue de droit linguistique

Au cours de l'année 2020-2021, la Revue a publié son quatrième numéro, qui regroupe des textes proposés entre 2017 et 2020. Le numéro comporte les textes suivants :

1. Enforcing Part VII of the *Official Languages Act*: the structure of s. 41 as a legal norm
ÉRIK LABELLE EASTAUGH
2. Van Parijs, Philippe. *Linguistic Justice for Europe and for the World* (Oxford: Oxford University Press, 2011).
GABRIEL ARSENAULT
3. Réflexions sur les « circonscriptions acadiennes »
RÉMI LÉGER
4. Je suis compté, donc je suis ! Comment un simple changement au recensement canadien améliorerait le sort de la francophonie hors québec



MARK C. POWER, MARC-ANDRÉ ROY, JUSTIN DUBOIS, JEAN-PIERRE HACHEY, MAXINE VINCELETTE, ANIA KOLODZIEJ, JENNIFER KLINCK

5. Les acadiens du nouveau-brunswick et la confédération

MICHEL DOUCET, C.R.

6. Le lancement du livre de michel doucet

MICHEL BASTARACHE CC, C.R.

7. Le tamazight en algérie ou l'officialisation au rabais

NOURREDINE BESSADI

8. Procédure de nomination du commissaire aux langues officielles du canada : à repenser

MICHEL DOUCET, C.R.,

9. What Canada's new indigenous languages law needs to say and say urgently

LORENA FONTAINE, DAVID LEITCH, ANDREA BEAR NICHOLS ET FERNAND DE VARENNES

10. Quelques points à retenir de l'affaire Sonier c. Ambulance Nouveau- Brunswick inc.

PHILIPPE MORIN

11. Le bilinguisme des juges à la Cour suprême du Canada : un exemple d'opposition à l'égalité formelle des deux langues officielles

PHILIPPE MORIN

12. La politique 409 relative à la planification pluriannuelle de l'infrastructure scolaire : le cas de l'école de Saint-Paul-de-Dent

MICHEL DOUCET, C.R.

13. Le respect des droits linguistiques à l'épreuve du « bon sens », le cas d'ambulance Nouveau-Brunswick

ÉRIC FORGUES

14. Le tamazight en algérie : officialisation ou tentative de mise à mort par le biais de la folklorisation?

NOURREDINE BESSADI

15. La nécessité de modifier la partie vii de la loi sur les langues officielles du canada

ÉRIK LABELLE EASTAUGH

16. La revitalisation des langues autochtones au Canada : un survol de la *Loi sur les langues autochtones*

VÉRONIQUE OTIS

17. L'application de l'arrêt Jordan aux retards découlant du respect des droits linguistiques

NICKY GAGNON

Les annales de droits linguistiques 2018

L'Observatoire cherche à publier à chaque année un recensement de textes qui portent sur les droits linguistiques ayant été publiés au Canada, et ce, sous le titre des « Annales de droits linguistiques ». En 2020-2021 l'Observatoire a publié le numéro portant sur l'année 2018. L'Observatoire prépare actuellement le numéro portant sur les années 2019 et 2020, qu'il compte publier d'ici l'automne. La publication des annales a été retardée en raison du départ de Philippe Morin en 2018 et un manque de personnel par la suite. Depuis l'embauche de nouveaux chercheurs associés à la fin 2019, les travaux ont repris et avancent bien.

Numéro spécial de la revue *Minorités linguistiques et société*

Le directeur est co-rédacteur d'un numéro spécial de la revue scientifique pluridisciplinaire *Minorités linguistiques et société* qui paraîtra d'ici là fin 2021. Comme l'a souligné le rapport annuel de 2018-2019, l'Observatoire a collaboré à l'organisation d'un colloque intitulé « 50 ans de mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles : bilan et perspectives » de pair avec l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (Université de Moncton) et le Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise (Université Concordia). La revue *MLS* a accepté de publier un numéro spécial dédié à des textes tirés du colloque.

Le numéro comportera deux grandes parties, une constituée de textes scientifiques soumis à l'évaluation par les pairs, et une autre, intitulée « Perspectives », dans laquelle se trouveront des textes non-scientifiques rédigés par des intervenants communautaires ou d'autres personnes intéressées ayant participé au colloque.

Les articles évalués par les pairs

Au cours de l'année 2020-2021, le directeur a publié les textes suivants dans des publications avec comité de lecture externe :

1. « Towards an Account of Linguistic Equality », (2020) 57 *Osgoode Hall Law Journal* 2
2. « Les droits linguistiques aux limites de la rationalité juridique : Le curieux destin de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles », *Minorités linguistiques et société* (à paraître, été-automne 2021)
3. « Droits linguistiques et droit politique : réflexions sur la dualité linguistique en tant que fondement du droit constitutionnel canadien », dans *Droit public, langue et*



politique : Mélanges en hommage à l'éminente carrière du professeur Pierre Foucher, François Larocque, François Charbonneau et Stéphanie Chouinard (dir.), Presses de l'Université d'Ottawa (à paraître, été automne 2021)

Les articles sans comité d'évaluation

En 2020, le directeur a été invité à contribuer un texte portant sur « l'éducation, langues d'instruction et droit constitutionnel » à la section *Droit public* du *JurisClasseur Québec*. Cet ouvrage se veut une encyclopédie juridique couvrant la plupart des domaines du droit québécois, y compris le droit constitutionnel canadien. Comme le souligne l'introduction de la section *Droit public*, l'objet de cet ouvrage est « de faciliter l'identification rapide et efficace des questions juridiques ». Les articles du *JurisClasseur*, qui comptent environ 25 000 mots, cherchent donc à proposer une synthèse analytique du thème choisi. La grande majorité des textes sont rédigés par des universitaires, sinon par des praticiens reconnus pour leur expertise en la matière. La section *Droit public* est co-dirigée par Stéphane Beaulac, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, et Jean-François Gaudreault-DesBiens, professeur titulaire et doyen de la Faculté de droit, Université de Montréal. Le texte du directeur a été publié en mars 2021.

De plus, paraîtront sous peu (été 2021) trois textes rédigés par des chercheurs de l'Observatoire dans un ouvrage collectif multi-disciplinaire, *L'État de l'Acadie : Un grand tour d'horizon de l'Acadie contemporaine*, sous la direction de Michelle Landry, Dominique Pépin-Filion et Julien Massicotte (Del Busso éditeurs) :

- Érik Labelle Eastaugh, « Les droits linguistiques au niveau fédéral »
- Érik Labelle Eastaugh et Philippe Morin, « Le droit à l'instruction en Atlantique »
- Philippe Morin, « Les droits linguistiques en Atlantique »

Le directeur a également contribué à l'ouvrage à titre de responsable thématique pour la section « Droit ».

Enfin, le directeur a publié en novembre 2020 un texte dans le *Telegraph Journal* de Saint-Jean sur le processus de révision de la *Loi sur les langues officielles* mis en place par le premier ministre Blaine Higgs.

COLLOQUES

Colloque en droits linguistiques : contexte historique et perspectives d'avenir



Ce colloque d'une journée devait avoir lieu le 18 novembre 2020. Au programme se trouvait une conférence d'une heure donnée par Valérie Lapointe-Gagnon, professeure d'histoire au Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta, sur l'histoire intellectuelle de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, une conférence d'une heure donnée par Guillaume Rousseau, professeur de droit à l'Université de Sherbrooke, sur l'état actuel du modèle québécois de droits linguistiques, ainsi qu'une table ronde d'une heure à laquelle participerait également le directeur de l'Observatoire. Le tout aurait été suivi d'un vin et fromage à la Faculté de droit. Le colloque a malheureusement dû être reporté en raison de la covid-19. Une date pour la reprise n'a pas encore été fixée.

CONFÉRENCES SCIENTIFIQUES

« L'arrêt FFCB a-t-il tué la Partie VII de la Loi sur les langues officielles? »

Conférence présentée à l'invitation de l'Association du Barreau canadien et de l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick à titre de formation accréditée par le Barreau du Nouveau-Brunswick, le 21 avril 2021 (en ligne).

« L'assujettissement des entreprises fédérales à la Loi 101 »

Conférence présentée à l'invitation de l'Association du Barreau canadien et de l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick à titre de formation accréditée par le Barreau du Nouveau-Brunswick, le 9 décembre 2020 (en ligne).

Les médias

Le directeur a accordé plusieurs entrevues aux médias pour partager ses connaissances relatives aux droits linguistiques et au droit constitutionnel en lien avec des questions d'actualité.

TÉMOIGNAGES PARLEMENTAIRES

Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes du Canada

Le directeur a comparu à titre de témoin expert devant le comité cité en rubrique le 25 février 2021 dans le cadre de son étude de la modernisation de la *Loi sur les langues officielles* fédérale.

INTERVENTIONS JUDICIAIRES



André Dionne c. Bureau du surintendant des institutions financières (Cour d'appel fédérale, dossier A-453-19)

Le directeur a accepté de représenter M. André Dionne à titre gracieux (*pro bono*) dans le cadre de son appel devant la Cour d'appel fédérale, cité en rubrique. M. Dionne demande à la cour d'infirmier un jugement de la Cour fédérale et de déclarer que son employeur, le Bureau du surintendant des institutions financières, une institution fédérale, a contrevenu à son droit de travailler dans la langue officielle de son choix (le français) en vertu de la Partie V de la *Loi sur les langues officielles* et l'article 16(1) de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Cette cause est d'une très grande importance pour l'avenir des droits linguistiques des employés de la fonction publique fédérale. La Partie V a été très peu étudiée par les tribunaux, et la Cour d'appel fédérale sera appelée à se prononcer pour la première fois sur des questions touchant l'essence même du droit de travailler dans sa langue. L'arrêt fera sans doute jurisprudence, et risque de bouleverser un bon nombre de pratiques actuellement en vigueur au sein des institutions fédérales, dont la réticence à respecter le droit des employés francophones de travailler dans leur langue a été dénoncée à maintes reprises par plusieurs commissaires aux langues officielle.

Le directeur a préparé le mémoire de M. Dionne au cours de l'été 2020. L'audition de l'appel a eu lieu le 9 et le 10 juin 2021. Le directeur a présenté l'essentiel des prétentions orales de M. Dionne, appuyé de Me Gabriel Poliquin (Gib van Ert Law).

Association des juristes d'expression française du N.-B. c. Ministère de la Justice du Canada, Cour fédérale (Dossier T-532-20)

Le directeur a accepté de représenter l'AJEFNB à titre gracieux dans le cadre d'un recours contre le ministère de la Justice du Canada. Le recours, intenté le 27 avril 2020, porte sur une décision de 2013 du ministère ayant pour effet d'annuler le financement de base que recevaient les associations de juristes d'expression française du Canada (AJEFs) depuis 2003. Cette décision a eu un effet dévastateur sur l'autonomie des AJEFs et sur la capacité de l'AJEFNB d'assumer son rôle de représentant communautaire. Le recours est fondé principalement sur l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* du Canada et soulève des questions inédites très importantes par rapport à celui-ci.

Association des juristes d'expression française du N.-B. c. Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick et la Province du Nouveau-Brunswick (Bureau du Conseil exécutif) (Cour du Banc de la Reine, dossier MM-42-2020)



Le directeur a accepté, de pair avec Me Gabriel Poliquin (Gib Van Ert Law) et Me Alyssa Tomkins (Caza Saikaley), de représenter l'AJEFNB dans le cadre d'une requête contre le Commissariat aux langues officielles du N.-B. et le gouvernement provinciale. La requête découle de l'annulation, en 2019, du processus de sélection d'un nouveau commissaire aux langues officielles et de la prolongation du mandat du commissaire intérimaire alors en poste. Selon l'AJEFNB, le premier ministre du N.-B. a contrevenu aux dispositions de la *Loi sur les langues officielles* de la province, avec pour conséquence que l'indépendance du commissariat a été compromis. Par ailleurs, l'AJEFNB prétend que l'enquête du commissaire intérimaire de cette question, menée suite à une plainte de la part de l'AJEFNB, n'a pas respecté les exigences de la LLO, car le commissaire a délégué l'exercice de ses fonctions à une tierce partie, ce qui n'est pas autorisé par la loi.

L'audition de la requête était prévue pour le 26 mai 2021 mais elle a été reportée par la Cour au 25 août 2021.

RÉVISION DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES DU N.-B.

L'article 42 de la *Loi sur les langues officielles*, LN-B 2002, c O-0.5 prévoit que le premier ministre du Nouveau-Brunswick doit effectuer une révision de la loi avant le 31 décembre 2021. En février 2021, le premier ministre Blaine Higgs a nommé deux commissaires pour effectuer la révision exigée. En mai 2021, les commissaires ont sollicité un mémoire de la part de l'Observatoire dans le cadre de leurs travaux. L'Observatoire prépare donc actuellement un mémoire qui proposera un certain nombre de modifications à la loi. Les propositions de l'Observatoire cherche à combler des lacunes dans la loi qui se sont manifestées au cours des derniers dix ans. Elles porteront notamment sur les obligations des municipalités, les obligations des foyers de soins de longue durée, la gouvernance dans le système de santé, les services ambulanciers, le processus de nomination du commissaire aux langues officielles, les pouvoirs du commissaires aux langues officielles, et les recours devant les tribunaux. Le mémoire sera déposé auprès des commissaires d'ici la fin juillet 2021.

TRAVAUX DE RECHERCHE EN COURS

L'Observatoire mène actuellement quatre projets de recherche qui déboucheront sur des publications d'ici la fin 2021 :

- **Immigration francophone** : l'Observatoire prépare une étude sur les obligations constitutionnelles et législatives des gouvernements fédéral et provincial en lien avec



les effets de l'immigration sur poids démographique de la communauté francophone.

- **Éducation primaire et secondaire** : l'Observatoire prépare une étude sur l'effet de l'admission d'enfants qui ne maîtrisent pas le français sur l'écologie linguistique des écoles de langue française relevant de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. L'étude cherche notamment à déterminer si l'article 23 impose des obligations additionnelles au gouvernement provincial de mettre en place des mesures permettant de contrer l'anglicisation du milieu scolaire que peut entraîner l'admission d'un trop grand nombre d'élèves ne maîtrisant pas le français à leur arrivée.
- **Obligations du premier ministre du N.-B.** : L'Observatoire prépare une étude sur les obligations du premier ministre du N.-B. dans le cadre de ses communications avec le public. L'étude s'inspire de plaintes ayant été faites au commissaire aux langues officielles dénonçant l'asymétrie dans la place accordée au français et à l'anglais dans les points de presse du premier ministre Higgs en lien avec la pandémie.
- **L'égalité linguistique et l'asymétrie entre l'anglais et le français** : L'Observatoire prépare une étude sur les rapports entre la *Charte de la langue française* (connue sous le nom de « Loi 101 ») et les dispositions linguistiques de la *Charte canadienne*. L'étude s'inspire des nombreuses discussions ayant eu lieu récemment au sujet de la nécessité potentielle d'adopter une approche dite « asymétrique » dans la refonte de la *Loi sur les langues officielles* fédérale. L'étude s'intéresse notamment à la question de savoir si la Loi 101 (ou des dispositions ayant un effet semblable) pourrait être qualifiée comme une loi faisant « progresser » l'égalité entre l'anglais et le français au sens du paragraphe 16(3) de la *Charte canadienne*.

CONCOURS DE PLAIDOIRIE

Concours Michel-Bastarache (Université d'Ottawa)

Le directeur a accepté à nouveau de diriger l'équipe de l'Université de Moncton participant au concours Michel-Bastarache, appuyé cette fois-ci par Samuel Gagnon, chercheur associé et adjoint à la direction. Il s'agit d'un concours de plaidoirie organisé par la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa et prenant la forme d'un appel simulé portant sur une cause de droit linguistique. L'équipe de l'Université de Moncton a de nouveau remporté le premier prix dans ce concours. Par ailleurs, Krista Potter a remporté le prix de la meilleure plaideuse. L'Université de Moncton a donc remporté le premier prix trois ans de suite dans ce concours sous la direction de l'Observatoire.



COMITÉS ÉDITORIAUX ET ÉVALUATION D'ARTICLES

Le directeur est membre du comité éditorial de *Francophonies d'Amérique*, revue pluridisciplinaire qui s'intéresse aux « diverses facettes de la vie française » dans les régions de l'Ontario, l'Acadie, l'Ouest canadien, le Québec, les États-Unis et les Antilles. La revue publie des « analyses et des études à la fois savantes et accessibles à un public qui s'intéresse aux « parlants français » en Amérique du Nord ».

Le directeur a évalué des propositions de texte touchant les droits linguistiques à la demande des publications ou éditeurs suivants :

- Chapitre de livre, Presses de l'Université d'Ottawa
- Chapitre de livre, Presses de l'Université Laval
- Proposition d'article, *Francophonies d'Amérique*